

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 25 novembre 2013 à 19h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard Messieurs Gérard Bouthot et Alain Paquin, formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Sont absents les conseillers : Messieurs André Surprenant et Michel Vanier

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

### **9513-11-13 – P.I.I.A. réfection du 260, avenue Venise Ouest**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires de l'immeuble suivant soumis à un P.I.I.A. :  
260 Avenue Venise Ouest – Réfection du bâtiment

CONSIDÉRANT que cet immeuble est soumis à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que le projet soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **9514-11-13 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Jacques Landry  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 25 novembre 2013 soit levée à 19h05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Jacques Landry  
MAIRE

---

Diane Bégin,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

### **CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Diane Bégin  
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.